



SYLLABUS DU COURS

L'art de se dire : volontés et valeurs

BUT : Comprendre de quelle (s) façon (s) il est possible d'exprimer ses volontés concernant les soins, souhaits ou refusés, en fin de vie.

PUBLIC CIBLE : Formation destinée à tous

DURÉE : 2h

Formation non accréditée

OBJECTIFS

- A. Se familiariser avec la Loi concernant les soins de fin de vie au Québec, notamment les Directives médicales anticipées
- B. Explorer d'autres façons connues de communiquer ses valeurs et volontés

CONTENU :

- Bloc 1 — Aptitude à consentir - Définition et critères
Implications lorsque la personne n'est plus apte
 - Bloc 2 — Cadre légal québécois - Loi concernant les soins de fin de vie
Rôle et portée des DMA
 - Bloc 3 — Autres formes d'expression des volontés
Mandat en prévision de l'inaptitude
Niveaux d'intervention médicale (NIM)
Testament biologique
Importance des discussions avec proches et soignants
-
- ❖ Les questions sont écoutées et répondues au fur et à mesure de la formation.